



Service Enfance Jeunesse

garderie@mairie-rambeaucourt.fr

cantine@mairie-rambeaucourt.fr

acm@mairie-rambeaucourt.fr



## DOSSIER 2024-2025

---

## SERVICES PERISCOLAIRES ACCUEILS DE LOISIRS

**Merci de compléter ce dossier même si votre enfant ne fréquente pas ces services.**

**Dossier à transmettre en mairie avant le vendredi 5 juillet 2024**



Ce dossier dûment rempli est obligatoire pour être inscrit aux différents services proposés par la ville de Raimbeaucourt. Tout dossier incomplet sera refusé et l'enfant ne pourra être accueilli.

### **LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR :**

- Un certificat médical justifiant toutes restrictions ou allergies alimentaires
- Une attestation d'assurance péri et/ou extrascolaire
- Une copie du carnet de vaccination
- L'attestation CAF justifiant votre quotient familial quel que soit son montant

***Votre enfant est inscrit dans une école publique, maternelle ou élémentaire à Raimbeaucourt : vous pouvez dès lors bénéficier de prestations périscolaires et/ou extrascolaires proposées par les services de la ville.***

Le temps périscolaire est constitué des heures qui précèdent et suivent la classe durant lesquelles un encadrement est proposé aux enfants scolarisés. Il s'agit de la garderie, de la cantine/pause méridienne et de l'accueil du mercredi.

Ces services sont sous la responsabilité de la ville de Raimbeaucourt. Voulant s'assurer que ces derniers se passent dans un climat agréable mais également afin d'assurer la sécurité des enfants, un règlement périscolaire a été élaboré qui se doit d'être respecté.

Pendant les vacances scolaires, un accueil de loisirs est organisé de 9h00 à 17h00 pour les enfants scolarisés.

### **REGLEMENT INTERIEUR**

L'enfant doit avoir un comportement correct et respectueux des personnes. Il doit respecter les autres enfants mais aussi le personnel communal qui l'encadre. Un langage et un ton respectueux sont exigés dans les rapports avec autrui. La provocation, la pression, les insultes et la violence sont interdites. Les locaux et le matériel doivent être respectés. Il est interdit de les dégrader.

Lorsqu'un élève manque à ses devoirs, il peut lui être appliqué des sanctions.

Les sanctions applicables sont :

- La fiche d'incident du service municipal.
- La rencontre entre les parents et le service municipal.
- L'avertissement.
- L'exclusion pouvant aller de un à trois jours en fonction de la gravité de la faute commise.
- L'exclusion définitive.

**Le choix de la sanction aura lieu selon deux critères : la gravité de la faute commise et le caractère de récurrence des fautes reprochées à l'élève.**

### **RESPONSABILITE**

Les enfants pris en charge dans le cadre des services périscolaires et/ou extrascolaires sont placés sous la responsabilité de la ville de Raimbeaucourt via le personnel encadrant les différents temps.

Il est interdit d'apporter des bonbons, des téléphones portables, des cartes ou autres objets personnels dans les locaux. Ces derniers doivent rester dans les sacs. Dans le cas contraire, ils seront confisqués et restitués à la personne venant récupérer l'enfant.

En cas de vol ou de perte, la municipalité décline toute responsabilité.

**Le fait d'inscrire un enfant aux services municipaux implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Il appartient aux parents d'informer et d'expliquer ces règles à leur(s) enfant(s).**

**Toute modification d'adresse, de numéro de téléphone ou de situation familiale survenant durant l'année scolaire doit être obligatoirement signalée aux services municipaux.**

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS

### IDENTITE DE L'ENFANT

Nom de l'enfant : Prénom :

Date de naissance : Sexe :  Féminin  Masculin

Ecole à la rentrée 2024 :  Jules Ferry,  Suzanne Lanoy,  Victor Hugo

Classe à la rentrée 2024 :  TPS  PS  MS  GS  
 CP  CE1  CE2  CM1  CM2

### RESPONSABLES LEGAUX

PERE – MERE – RESPONSABLE N°1 :  Madame  Monsieur  Autorité parentale

Nom : Prénom :

Date de naissance : Profession :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mail :

*Les informations et les facturations sont systématiquement adressées par mail à l'adresse du responsable n°1.*

PERE – MERE – RESPONSABLE N°2 :  Madame  Monsieur  Autorité parentale

Nom : Prénom :

Date de naissance : Profession :

Adresse (si différente) :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mail :

Situation familiale :  Marié(e)  Vie maritale  PACS  Divorcé(e)  Célibataire  Veuf(ve)

Garde alternée :  oui -  non

Semaine du père :  paire  impaire

Semaine de la mère :  paire  impaire

Autre :

**Toute situation particulière doit être signalée aux services de la ville avec justificatifs : situation familiale particulière (interdiction pour l'un des deux parents de voir l'enfant, ...) :**

Pour la sécurité de l'enfant, dans le cas d'une séparation ou d'un divorce des parents ou d'une décision judiciaire, veuillez préciser les personnes ne pouvant pas avoir de contact avec l'enfant : .....

*Pour toute prise en compte, merci de fournir un justificatif ou la décision légale.*

**DERNIER QUOTIENT FAMILIAL.**

NOM et N° ALLOCATAIRE CAF : .....

QUOTIENT FAMILIAL : .....

**DECHARGE DES PARENTS :**

Liste des personnes autorisées à venir chercher l'enfant :

Nom : Téléphone :

**Attention, les services se réservent le droit de vérifier l'identité de toute personne se présentant pour récupérer un enfant.**

Dans le cas où les personnes seraient indisponibles, veuillez indiquer par courrier (postal ou électronique) aux responsables du service, les coordonnées (nom et téléphone) de la personne chargée exceptionnellement de reprendre votre enfant.

## INSCRIPTIONS ET RESERVATIONS PERISCOLAIRES

SERVICES	CHOIX DU MODE D'INSCRIPTION	JOURS CHOISIS :
<b>GARDERIE DU MATIN</b>	<input type="checkbox"/> année scolaire	<input type="checkbox"/> lundi <input type="checkbox"/> mardi <input type="checkbox"/> jeudi <input type="checkbox"/> vendredi
	<input type="checkbox"/> à la période. Précisez : .....	<input type="checkbox"/> lundi <input type="checkbox"/> mardi <input type="checkbox"/> jeudi <input type="checkbox"/> vendredi
	<input type="checkbox"/> Inscription à la carte . Mail à envoyer avant le jeudi 17h la semaine qui précède l'inscription : <a href="mailto:garderie@mairie-rambeaucourt.fr">garderie@mairie-rambeaucourt.fr</a>	
<b>GARDERIE DU SOIR</b>	<input type="checkbox"/> année scolaire	<input type="checkbox"/> lundi <input type="checkbox"/> mardi <input type="checkbox"/> jeudi <input type="checkbox"/> vendredi
	<input type="checkbox"/> à la période. Précisez : .....	<input type="checkbox"/> lundi <input type="checkbox"/> mardi <input type="checkbox"/> jeudi <input type="checkbox"/> vendredi
	<input type="checkbox"/> Inscription à la carte . Mail à envoyer avant le jeudi 17h la semaine qui précède l'inscription : <a href="mailto:garderie@mairie-rambeaucourt.fr">garderie@mairie-rambeaucourt.fr</a>	
<b>ACCUEIL DU MERCREDI</b>	<input type="checkbox"/> année scolaire	<input type="checkbox"/> P1 <input type="checkbox"/> P2 <input type="checkbox"/> P3 <input type="checkbox"/> P4 <input type="checkbox"/> P5
	<input type="checkbox"/> à la période. Précisez : .....	<input type="checkbox"/> P1 <input type="checkbox"/> P2 <input type="checkbox"/> P3 <input type="checkbox"/> P4 <input type="checkbox"/> P5
	<input type="checkbox"/> Inscription à la carte . Mail à envoyer avant les dates ci-dessous, selon la période: <a href="mailto:garderie@mairie-rambeaucourt.fr">garderie@mairie-rambeaucourt.fr</a> Jeudis 15 août, 17 octobre, 19 décembre, 6 février, 3 avril	
<b>RESTAURATION SCOLAIRE</b>	<input type="checkbox"/> année scolaire	<input type="checkbox"/> lundi <input type="checkbox"/> mardi <input type="checkbox"/> jeudi <input type="checkbox"/> vendredi
	<input type="checkbox"/> à la période. Précisez : .....	<input type="checkbox"/> lundi <input type="checkbox"/> mardi <input type="checkbox"/> jeudi <input type="checkbox"/> vendredi
	<input type="checkbox"/> Inscription à la carte . Mail à envoyer avant le jeudi 17h la semaine qui précède l'inscription : <a href="mailto:cantine@mairie-rambeaucourt.fr">cantine@mairie-rambeaucourt.fr</a>	

Allergies alimentaires / repas végétarien / repas sans porc :(à préciser et joindre obligatoirement un certificat médical) : .....

En cas de difficultés pour se déplacer (jambe plâtrée, entorse, ...), il est recommandé aux familles de prévoir un fauteuil roulant pour aller au restaurant Louise Michel située rue Joliot Curie.

Votre enfant a-t-il un P.A.I. ?     OUI             NON

En cas de PAI, le dossier doit obligatoirement être présenté aux enseignants mais également aux services périscolaires afin de garantir un accueil adapté à votre enfant.

Votre enfant est-il en situation de handicap ou porteur de troubles ?     OUI             NON

Précisez :



**FICHE SANITAIRE  
DE LIAISON**

1 – ENFANT

NOM : \_\_\_\_\_

PRENOM : \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_

GARCON  FILLE

2 – VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDES	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
Ou Tétraçoq					
BCG					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MEDICAL DE CONTRE-INDICATION  
ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TETANIQUE NE PRESENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 – RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical oui  non

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (*boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marqués au nom de l'enfant avec la notice*)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBEOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	VARICELLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	ANGINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGU OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	SCARLATINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OTITE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	ROUGEOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OREILLONS OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

ALLERGIES : ASTHME oui  non   
ALIMENTAIRES oui  non

MEDICAMENTEUSES oui  non   
AUTRES .....

PRECISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE A TENIR (si automédication le signaler)

En cas de restriction alimentaire : Allergies alimentaires / repas végétarien / repas sans porc (à préciser)

**Joindre obligatoirement un certificat médical**

**INDIQUEZ CI-APRES :**

**LES DIFFICULTES DE SANTE (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPERATION, REEDUCATION) EN PRECISANT LES DATES ET LES PECAUTIONS A PRENDRE.**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

---

**4 – RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS**

**VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHESES AUDITIVES, DES PROTHESES DENTAIRES , ETC... PRECISEZ.**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

---

**5 – RESPONSABLE DE L'ENFANT**

NOM ..... PRENOM .....

ADRESSE .....

.....

.....

TEL FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : ..... BUREAU : .....

NOM ET TEL DU MEDECIN TRAITANT (FACULTATIF) .....

---

**6 - PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE :**

Nom :	Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :	Prénom :
Lien avec l'enfant :	Lien avec l'enfant :	Lien avec l'enfant :
Tél :	Tél :	Tél :

Je soussigné, M et/ou Mme (parents ou responsable légal) .....  
autorise les services municipaux à prendre les mesures d'urgence qu'ils estimeront nécessaires en cas d'accident survenant à mon enfant.

Fait à ....., le .....

Signature des parents ou du responsable légal :

## DROIT A L'IMAGE ET PROTECTION DES DONNEES

Dans le cadre d'activités ou d'événements auxquels votre enfant est susceptible de participer, il pourrait être pris en photo ou être présent sur un support vidéo.

Cependant, vous pouvez ou non autoriser la diffusion de ces photos. En cas d'accord de votre part, vous autorisez le service communication de la ville de Raimbeaucourt à utiliser, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, l'image de votre enfant dans le bulletin municipal, sur le site internet de la ville, l'application smartphone ou tout autre moyen de communication détenu.

Nous autorisons la diffusion de photos ou vidéos de notre enfant :  Oui  Non

### ACCES AUX FICHIERS

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé, par la ville de Raimbeaucourt, pour les inscriptions périscolaires de l'année scolaires 2021/2022. Elles sont conservées pendant 5 ans et sont destinées à la ville de Raimbeaucourt, à la trésorerie municipale de Douai et à la CAF.

Conformément au règlement européen sur la protection des données, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant en le demandant à : [communication@mairie-rambeaucourt.fr](mailto:communication@mairie-rambeaucourt.fr).

## SIGNATURES

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce dossier et m'engage à informer les responsables des services de toute modification relative à mes coordonnées, au payeur ou à l'état de santé de mon enfant pouvant intervenir en cours d'année.

Je certifie avoir souscrit un contrat d'assurance en responsabilité civile pour mon enfant pour l'année scolaire 2023/2024 dans le cadre des activités périscolaires.

<p>Parent ou responsable 1</p> <p>Date :</p> <p><input type="checkbox"/> Je déclare avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement des services municipaux et du règlement intérieur en vigueur.</p> <p>« Lu et approuvé »</p> <p>Signature :</p>	<p>Parent ou responsable 2</p> <p>Date :</p> <p><input type="checkbox"/> Je déclare avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement des services municipaux et du règlement intérieur en vigueur.</p> <p>« Lu et approuvé »</p> <p>Signature :</p>
--	--

## FONCTIONNEMENT DES SERVICES

### LES SERVICES PERISCOLAIRES DE CANTINE/GARDERIE

#### LA GARDERIE

Pour l'école Victor Hugo, la garderie a lieu dans les locaux de l'école avant la classe de 7h15 à 8h20 et après la classe de 16h15 à 19h00. Pour les écoles du Centre, la garderie a lieu au Centre d'accueil périscolaire de l'école Jules Ferry, de 7h15 à 8h20 et de 16h30 à 19h00.

La garderie du soir se termine à 19h00. Tout retard des parents ou des personnes autorisées pour reprendre un enfant fera l'objet d'un avertissement adressé aux familles et entraînera une pénalité de 4,00 € par enfant.

Si un enfant n'a pas été repris à l'heure de fermeture, l'équipe d'animation cherchera à contacter la famille par tous les moyens mis à leur disposition. En cas d'insuccès dans ces démarches, une autre solution d'hébergement sera cherchée auprès des personnes autorisées à récupérer l'enfant.

#### LA CANTINE / PAUSE MERIDIENNE

La pause méridienne a lieu en temps scolaire uniquement de 11h30 à 13h05 pour l'école Victor Hugo avec la cantine au sein de l'école et de 11h30 à 13h20 pour les écoles du centre avec la cantine au restaurant scolaire Louise Michel.

#### LES INSCRIPTIONS

Les inscription peuvent se faire selon votre choix :

- à l'année scolaire
- à la période
- à la carte

Pour se faire, il suffit d'envoyer un mail au service Enfance jeunesse, avant le jeudi 17h, la semaine qui précède l'inscription : [cantine@mairie-raimbeaucourt.fr](mailto:cantine@mairie-raimbeaucourt.fr) ; [garderie@mairie-raimbeaucourt.fr](mailto:garderie@mairie-raimbeaucourt.fr)

En cas de non-respect des délais d'inscription en restauration scolaire, une majoration de 5€ (par enfant) sera automatiquement appliquée sur le coût global des repas correspondant à la période d'inscription.

Si un repas est commandé mais que l'enfant ne peut pas se rendre en pause méridienne pour raison de santé, un certificat médical est demandé afin de ne pas facturer le repas commandé.

#### LES TARIFS

Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial et de la domiciliation. L'attestation de la CAF est à transmettre aux services de la mairie dès l'inscription et à chaque modification de quotient.

En cas d'absence d'attestation, aucune relance ne sera faite, le tarif maximum sera automatiquement appliqué.

Les services se réservent le droit de contrôler les quotients communiqués.

La notion « d'extérieurs » s'applique aux familles n'habitant pas la commune. En cas de parents séparés, le tarif extérieur ne s'applique pas dès lors que l'un des deux parents habite la commune.

<b>Restauration scolaire</b> Majoration de 5€ en cas d'inscription hors-délai	<b>Quotient familial</b>	<b>Tarif</b>	
		Enfants résidant à Raimbeaucourt	Enfants extérieurs à Raimbeaucourt
	0 à 499 €	0,90 €	5,70 €
	500 à 999 €	1,00 €	5,85 €
	1000 € et +	3,45 €	6,00 €

<b>Inscription Garderie</b> Tarifs au ¼ d'heure, tout quart d'heure entamé est dû. Dépassement après 19h00, Pénalité de 4,00 €	<b>Quotient familial</b>	<b>Tarif</b>	
		Enfants résidant à Raimbeaucourt	Enfants extérieurs à Raimbeaucourt
	0 à 499 €	0,20 €	0,60 €
	500 à 999 €	0,40 €	0,70 €
	1000 € et +	0,60 €	0,80 €

## L'ACCUEIL DU MERCREDI

L'accueil du mercredi a lieu au Centre d'accueil périscolaire de l'école Jules Ferry de 9h00 à 17h00. Une garderie est proposée de 7h15 à 9h et de 17h à 19h.

Toutefois les parents ont la possibilité de récupérer leur enfant pendant le temps calme qui a lieu après la pause méridienne entre 13h30 et 14h. En dehors de ce créneau aucune arrivée ou sortie ne pourra être acceptée.

Les repas sont pris entre 12h00 et 13h30 au restaurant Louise Michel et sont livrés par Sobrie Restauration. Toutefois si le nombre d'inscrit est inférieur à 20 enfants, les repas devront être fournis par les familles.

## LES INSCRIPTIONS

L'inscription à l'accueil du mercredi est obligatoirement à la période.

Le choix de l'heure de départ (choix 1 : entre 13h30 et 14h ; choix 2 : après 17h00) est à communiquer lors de l'inscription et reste le même sur l'ensemble de la période. Le temps de cantine est obligatoire.

Toute inscription vaut facturation sauf sur présentation d'un certificat médical.

Afin de préparer au mieux cet accueil, les inscriptions doivent s'effectuer avant la date limite d'inscription (tableau ci-dessous) par mail auprès du service enfance jeunesse : [garderie@mairie-rambeaucourt.fr](mailto:garderie@mairie-rambeaucourt.fr)

Périodes	Dates de la période	Date limite d'inscription
Période 1	Du mercredi 4 septembre au mercredi 16 octobre	<b>Jeudi 15 août 17h00</b>
Période 2	Du mercredi 6 novembre au mercredi 18 décembre	<b>Jeudi 17 octobre 17h00</b>
Période 3	Du mercredi 8 janvier au mercredi 5 février	<b>Jeudi 19 décembre 17h00</b>
Période 4	Du mercredi 26 février au mercredi 2 avril	<b>Jeudi 6 février 17h00</b>
Période 5	Du mercredi 23 avril au mercredi 2 juillet	<b>Jeudi 3 avril 17h00</b>

#### LES TARIFS

Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial et de la domiciliation. L'attestation de la CAF est à transmettre aux services de la mairie dès l'inscription et à chaque modification de quotient.

En cas d'absence d'attestation, aucune relance ne sera faite, le tarif maximum sera automatiquement appliqué.

Les services se réservent le droit de contrôler les quotients communiqués.

La notion « d'extérieurs » s'applique aux familles n'habitant pas la commune. En cas de parents séparés, le tarif extérieur ne s'applique pas dès lors que l'un des deux parents habite la commune.

Inscription Accueil du mercredi	Quotient familial	Tarif	
		Enfants résidant à Raimbeaucourt	Enfants extérieurs à Raimbeaucourt
Tarifs au ¼ d'heure, tout quart d'heure entamé est dû.  Dépassement après 19h00, Pénalité de 4,00 €	0 à 499 €	0,20 €	0,60 €
	500 à 999 €	0,40 €	0,70 €
	1000 € et +	0,60 €	0,80 €
<b>Restauration</b>	0 à 499 €	3,25 €	5,70 €
	500 à 999 €	3,35 €	5,85 €
	1000 € et +	3,45 €	6,00 €

## LA FACTURATION DES SERVICES DE CANTINE/GARDERIE/ACCUEIL DU MERCREDI

La facturation mensuelle s'effectue sur la base des jours réservés et regroupe l'ensemble des services fréquentés par votre enfant.

Les factures sont envoyées par mail au responsable légal 1.

En garderie, tout quart d'heure commencé sera facturé.

Une surfacturation sera appliquée en cas de dépassement de l'horaire de garderie du soir ou d'inscription hors délai en restauration scolaire (après le jeudi 17h la semaine précédant l'inscription).

Dans le cadre d'une absence prévisible et pour éviter de se voir facturer les repas, les services de la mairie devront être avertis avant le jeudi 17h pour une absence prévue la semaine suivante.

Hormis en cas d'absence pour événements exceptionnels justifiés et raisons médicales validées par un certificat médical, tous les repas pour lesquels l'enfant est inscrit sont considérés comme consommés et font l'objet d'une facturation. Le justificatif est à transmettre au service dans les 48h après l'absence.

En cas d'absence d'enseignants ou de grève, le repas de l'enfant est facturé. Cependant, dans le cas où les parents préalablement avertis, informent la municipalité au mieux 48 heures avant et au plus tard la veille avant 11h00 de l'absence, le repas ne sera pas facturé. Dans tous les cas, le repas du jour est facturé car déjà livré.

Attention : la facturation cantine/garderie scolaire et la facturation des accueils de loisirs sont indépendantes l'une de l'autres. Le choix du prélèvement automatique pour l'une n'entraîne pas le prélèvement automatique pour l'autre.

MODE DE PAIEMENT : (les paiements en espèce ne sont pas acceptés)

- Par chèque libellé à l'ordre de la Mairie de Raimbeaucourt, déposé dans la boîte aux lettres de la mairie ou envoyé par courrier
- En carte bleue via le site internet de la ville [www.raimbeaucourt.fr](http://www.raimbeaucourt.fr)
- Par prélèvement automatique à partir du 20 de chaque mois. La convention est disponible sur demande auprès des services de la mairie.

Les personnes ayant déjà opté pour le prélèvement automatique n'ont plus à fournir de RIB sauf en cas de changement de banque.



*Pensez à garder vos factures de garderie pour votre déclaration d'impôts*

## LES ACCUEILS DE LOISIRS

Pendant les vacances scolaires, l'accueil fonctionne à l'école Jules Ferry de 9h00 à 17h00 pour les enfants de 3 à 12 ans.

Une garderie est proposée de 7h15 à 9h00 et de 17h00 à 19h00. Les inscriptions en garderie se font en même temps que les inscriptions aux accueils de loisirs. L'inscription en cantine est automatique.

Les inscriptions sont obligatoirement à la semaine.

Les dossiers d'inscriptions seront disponibles à l'accueil de la mairie et téléchargeables sur le site internet de la ville selon le calendrier suivant :

	PERIODE D'INSCRIPTIONS	Dates des accueils de loisirs	Fréquentation possible des ACM*	
			Semaine 1	Semaine 2
Toussaint 2024	Du lundi 09 au vendredi 20 septembre	Du 21 au 31 octobre		
Noël 2024	Du mardi 12 au vendredi 22 novembre	Les 23-24-27 décembre Les 30-31/12 et le 3 janvier Les 24 et 31 : Fermeture à 16h au lieu de 19h		
Hiver 2025	Du lundi 23 décembre au vendredi 10 janvier	Du 10 au 21 février 2025		
Printemps 2025	Du lundi 24 février au vendredi 7 mars	Du 7 au 18 avril 2025		
Eté 2025	Du lundi 26 mai au vendredi 6 juin	Du 7 juillet au 22 août 2025	Du Au	

\*Merci de cocher la case si vous pensez inscrire votre enfant aux ACM. Ceci est un sondage et ne vous engage en rien.

## LA FACTURATION ACM

La facturation s'effectue sur la base de la semaine réservée et regroupe l'ensemble des services fréquentés par votre enfant (ACM, cantine et garderie). La facture est envoyée par mail au responsable de l'enfant.

En garderie, tout quart d'heure commencé sera facturé. Une surfacturation sera appliquée en cas de dépassement de l'horaire de garderie du soir.

Tous les repas réservés seront facturés sauf en cas d'absence pour événement exceptionnel justifié, raison médicale validée par un certificat médical ou désinscription auprès de services de la mairie signalée 48h avant l'absence de l'enfant. Dans tous les cas, les repas du jour sont facturés car déjà livrés.

Tous justificatifs d'absence sont à transmettre au service dans les 48h après l'absence.

La facturation cantine/garderie scolaire et la facturation ACM sont indépendantes l'une de l'autre. Le choix du prélèvement automatique pour l'une n'entraîne pas le prélèvement automatique pour l'autre.

## LES TARIFS

Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial et de la domiciliation. L'attestation de la CAF est à transmettre aux services de la mairie dès l'inscription et à chaque modification de quotient.

En cas d'absence d'attestation, aucune relance ne sera faite, le tarif maximum sera automatiquement appliqué.

Le coût du repas n'est pas inclus dans le tarif « ACM ».

<b>Inscription ACM</b> Tarif à la journée hors repas Toute inscription vaut facturation	<b>Quotient familial</b>	<b>Tarif</b>	
		Enfants résidant à Raimbeaucourt	Enfants extérieurs à Raimbeaucourt
	0 à 499 €	3,80 €	7,20 €
	500 à 999 €	5,00 €	9,40 €
	1000 € et +	6,00 €	11,20 €
<b>Restauration</b>	0 à 499 €	3,25 €	5,70 €
	500 à 999 €	3,35 €	5,85 €
	1000 € et +	3,45 €	6,00 €
<b>Nuitées de camping</b>	0 à 499 €	3,80 €	7,20 €
	500 à 999 €	5,00 €	9,40 €
	1000 € et +	6,00 €	11,20 €